

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 28 février 2011 portant dissolution  
de la brigade territoriale de Saint-Chartier (Indre)**

NOR : IOCJ1102908A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;  
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Saint-Chartier (Indre) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2011. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de La Châtre (Indre) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de La Châtre exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de la gendarmerie nationale :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>La Châtre</b>	Briantes Champillet Chassignoles La Châtre La Motte-Feuilly Lacs Le Magny Lourouer-Saint-Laurent Montgivray Montlevicq Néret Vicq-Exempt	Briantes Champillet Chassignoles <b>La Berthenoux</b> La Châtre La Motte-Feuilly Lacs Le Magny Lourouer-Saint-Laurent Montgivray Montlevicq Néret <b>Nohant-Vic</b> <b>Saint-Août</b> <b>Saint-Chartier</b> <b>Saint-Christophe-en-Boucherie</b> <b>Thevet-Saint-Julien</b> <b>Verneuil-sur-Igneraie</b> Vicq-Exempt
<b>Saint-Chartier</b>	<b>La Berthenoux</b> <b>Nohant-Vic</b> <b>Saint-Août</b> <b>Saint-Chartier</b> <b>Saint-Christophe-en-Boucherie</b> <b>Thevet-Saint-Julien</b> <b>Verneuil-sur-Igneraie</b>	(dissolution)